

L'an deux mille douze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 23 Mars 2012 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 15/03/2012.

ORDRE DU JOUR :

- VOTE DES TAXES LOCALES
- COMPTES DE GESTIONS 2011
- COMPTES ADMINISTRATIFS 2011
- BUDGETS PRIMITIFS 2012
- ÉCOLES
- DEMANDES DE SUBVENTIONS
- DIVERS

Étaient présents : Tous les conseillers, sauf :

- M. FAYS Didier
- M. LÉONARD Étienne
- M. YUNG Christian (pouvoir donné à Mr DELCROIX Jean-Claude), excusés.

Monsieur GAILLARD Éric est élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

VOTE DES TAXES LOCALES :

Avant le vote des taxes locales, le Conseil Municipal s'est d'abord prononcé sur la fluctuation possible des impôts pour 2012. Après un débat fonctionnel excluant la diminution des taux et la stagnation, les conseillers ont décidé par vote de procéder à une progression sensiblement supérieure au coût de la vie qui dépasse les 2%.

Après avoir étudié plusieurs possibilités, le Conseil Municipal adopte donc les taux suivants :

<u>Taxe :</u>	<u>Ancien</u> <u>Taux :</u>	<u>Progression</u>	<u>Nouveau</u> <u>Taux :</u>	<u>Moyenne du</u> <u>Département :</u>
TH:	10,69	2,9 %	11,00	27,22
TFB :	11,69	2,9 %	12,03	17,93
TFNB :	15,06	2,9 %	15,49	25,59

### COMPTES DE GESTION 2011 :

Après analyse et comparaison des documents communaux et administratifs, le Conseil Municipal accepte les Comptes de Gestion 2011 suivants présentés par la Trésorerie :

- Commune
- Lotissement

dont les valeurs sont identiques aux comptes administratifs de la Commune évoqués ci-dessous.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 :

#### 1- Commune :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2011 présenté par Mr DELCROIX Jean-Claude, Adjoint.

Les comptes sont arrêtés comme suit :

#### Fonctionnement :

Dépenses :	312.476,31 €
Recettes :	238.281,70 €
Report de l'exercice 2010 :	55.205,61 €
Résultat de fonctionnement :	- 18.989,00 €

#### Investissement :

Dépenses :	187.694,13 €
Recettes :	205.394,20 €
Restes à réaliser :	72.221,32 €
Report de l'exercice 2010 :	93.100,51 €
Résultat d'investissement :	110.800,58 €

Soit un total général de :

Dépenses :	500.170,44 €
Recettes :	443.675,90 €
Déficit :	56.494,54 €

Ce déficit s'explique par le transfert sur le compte de la Commune des résultats de l'opération lotissement.

2- Lotissement :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2011 du lotissement présenté par Mr DELCROIX Jean-Claude, Adjoint. Les comptes sont arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses :	1.211.740,25 €
Recettes :	821.188,14 €
Résultat de fonctionnement :	- 390.552,11 €
Report de l'exercice 2010 :	390.552,11 €

Investissement :

Dépenses :	724.214,19 €
Recettes :	1.211.740,25 €
Résultat d'investissement :	487.526,06 €
Report de l'exercice 2010 :	-487.526,06 €

**AFFECTATION DU RÉSULTAT :**

Suite aux résultats dégagés par le Compte Administratif 2011, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- Intégralement le résultat d'investissement 2011 à la section d'investissement du Budget Primitif 2012, soit 110.800,58 € affectés en recettes au compte 001.
- Le résultat de fonctionnement 2011, soit 18.989,00 € sera affecté intégralement en dépenses de fonctionnement au compte 002.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2012 :**

### **1- Commune :**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Budget Primitif 2012 présenté par le Maire et décide d'intégrer à ce budget les résultats 2011 tels qu'il en résulte du Compte Administratif 2011. Les restes à réaliser s'élèvent au total à différents postes à 72.221,32 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la commune :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 344.786,34 €  
Recettes : 344.786,34 €

#### **Investissement :**

Dépenses : 309.816,38 €  
Recettes : 309.816,38 €

## **ÉCOLES :**

M. le Maire fait état de la réflexion menée avec les communes voisines quant au devenir des écoles. Des réunions avec les différents partenaires (élus, parents, professionnels scolaires...) ont lieu régulièrement pour avancer vers une décision d'action dans ce domaine.

Une réunion aura lieu avec M. DINET Michel afin de l'informer de l'avancée du projet.

Les communes de Barisey-au-Plain, Saulxures-lès-Vannes et Mont-Étroit ont été invitées à réfléchir également à la démarche menée sur notre secteur.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

L'Assemblée décide d'accorder une subvention de 50 € à l'association des donneurs de sang bénévoles.

L'Assemblée n'accède pas aux demandes de subventions suivantes :

- ADMR
- Mission locale Terres de Lorraine

**PLU :**

Afin de mettre en place le PLU dans la commune, des réunions de travail auront lieu régulièrement.

Ainsi un groupe de travail a été créé :

Président : M. FAYS José

Titulaires : M. GILLARD Patrick  
M. DELCROIX Jean-Claude  
M. YUNG Christian  
Mme GUILLOT Annette  
M. SIMONIN Stanislas

Suppléants : M. FAYS Didier  
M. LÉONARD Étienne  
Mme RIBON Jessica  
M. BICHET Cyril  
M. GAILLARD Éric

**LOCAL DES POMPIERS :**

Le conseil municipal décidé d'accorder à M. ROUSSEL Jacques, qui a peint le trompe l'œil de la caserne des Pompiers, une somme de 1.500,00 € en dédommagement de son travail et du matériel de peinture qu'il a fourni.

**DIVERS :**

- Malgré un nouveau contrat entre l'État, l'ONF et la COFOR, l'objectif de l'État est d'instituer une nouvelle taxe de 2 € par hectare et d'abandonner certaines tâches de gestion forestière...

Ainsi, pour préserver la gestion de nos forêts, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de URUFFE demande à l'État de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le Conseil Municipal de la Commune d'URUFFE apporte son soutien à la démarche des personnels de l'ONF qui vise à assurer la pérennité

d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

Cependant, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de charge de l'établissement public vers les Communes et donc refuse le versement d'une contribution arbitraire de 2 € par hectare de forêt gérée, d'autant que la tempête a réduit à néant les recettes forestières de la Commune.

La Commune rappelle avoir une forêt sinistrée à 90% depuis la tempête de 1999 et de ce fait n'avoir plus de ressources (taxes) émanant du patrimoine sylvicole. Une charge de 1.300 € annuelle paraît donc impossible et injuste à financer sur les impôts communaux. Le Conseil Municipal refuse donc de payer cette taxe puisqu'elle ne peut être compensée par aucune recette.

- Le Conseil Municipal prend connaissance et accepte le devis de l'entreprise Euro Bengale de 1.265,00 € TTC concernant le feu d'artifice de la fête de l'été du 25 août 2012.

- Un projet de mobilité solidaire a été élaboré par l'association Familles rurales, avec le soutien de la Communauté de Communes et du Conseil Général de Meurthe et Moselle qui permettrait aux personnes rencontrant des difficultés sociales ou financières de pouvoir se déplacer, pour des trajets assurés par des volontaires, ne pouvant être assurés par les transports en commun pour un moindre coût.

Cette action noble de solidarité reflète malheureusement l'abandon des pouvoirs publics des liens qui font la mutualisation sociale obligeant les populations à se tourner vers toujours plus de solutions individualisantes.

- Le Conseil Municipal est informé de la permanence de M. DINET Michel à la mairie de Fécocourt le mardi 27 Mars de 9 h 00 à 10 h 00 et à Colombey-les-Belles de 10 h 30 à 11 h 30.

- L'Assemblée prend connaissance du courrier de Orange nous informant que le Minitel s'arrêtera définitivement le 30 juin 2012.

La plupart des services seront toujours disponibles sur Internet, téléphones fixes et mobiles.

Le Conseil Municipal désire garder cet ancêtre français de l'internet en relique avec les différents ordinateurs qui ont aidés à la gestion communale.

- Le Conseil Municipal est informé

- du passage du Moto club « Le Flirotin » pour l'opération « Une rose un Espoir » les 28 et 29 Avril 2012. Un fascicule concernant leur action est consultable en Mairie.

- de la réunion de Nooba le jeudi 05 Avril 2012 à Allain.

- Le CNRBE (Collectif National de Résistance à Base Élèves) demande aux communes de délibérer sur le fait que les bases de données comprenant les informations sur chaque élève ne soient que des données anonymes et ainsi qu'elles n'aillent pas à l'encontre des libertés publiques.

Le Conseil Municipal associé à cette démarche décide de ne pas prendre de nouvelle délibération sur le sujet.

- M. le Maire informe le Conseil de son entretien avec ERDF. La Commune dispose de plusieurs transformateurs, or ERDF supprime peu à peu ceux installés dans les tours comme celui de la voie de Bulligny car ils deviennent dangereux, pour les remplacer par des installations plus modernes et fiables.

Un nouveau poste serait donc installé Place du Grand Jardin en parallèle du Lavoir et serait équipé d'une toiture rappelant celle du Lavoir afin de garder l'esthétique des lieux. Des plans doivent être établis et approuvés par le Conseil pour la réalisation de l'opération.

- M. SIMONIN Stanislas évoque des problèmes de stationnement dangereux dans la rue des Morlots. M. le Maire se charge de rédiger un courrier aux personnes concernées afin de faire respecter le code de la route dans ce secteur ainsi que l'usage du domaine public encombré par des détritrus.

- M. le Maire informe l'Assemblée de l'intervention de l'entreprise MULLER des différents travaux réalisés sur les chemins communaux et dans la gravière. Dès le mois de mai, aux premières chaleurs, l'entreprise doit faire la réparation sur les chemins de la voie de Bulligny et la voie de Vinot qui se sont dégradés anormalement depuis leur réfection.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 23 mn.